

POURQUOI UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE EN FRANCE ?



msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

LA MSA, UN RÉGIME PROFESSIONNEL AUX CÔTÉS DES POPULATIONS AGRICOLES ET RURALES

La sécurité sociale protège la population face aux aléas et événements de la vie qui ont un impact financier important. Pour le milieu agricole, la protection sociale est assurée par la MSA. La MSA assure également la gestion pour le compte d'organismes partenaires (complémentaires santé, retraite...).

La MSA est un organisme de protection sociale singulier qui se distingue par un **ancrage professionnel fort**, une **gouvernance représentative** reposant sur des administrateurs et des délégués élus par ses adhérents et un **guichet unique** regroupant l'ensemble des prestations, le recouvrement des cotisations et des accompagnements spécifiques.

C'est une organisation professionnelle construite par la famille agricole au service du monde agricole. C'est un régime qui irrigue les territoires ruraux en apportant aux populations des services complémentaires aux prestations de sécurité sociale.

EN 2024, LA MSA, C'EST...



5,2 millions
d'adhérents



28,1 milliards d'€
de prestations sociales versées



13 760
élus bénévoles sur les territoires



15 000
salariés



680
travailleurs sociaux



310 conseillers
en prévention des risques professionnels



490
médecins et infirmier(e)s du travail



170
praticiens-conseils

**... au service du monde agricole,
exploitants, employeurs de main-d'œuvre
et salariés.**

POURQUOI UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE AGRICOLE EN FRANCE ?

Le monde agricole a des spécificités fortes

RISQUES PROFESSIONNELS ACCRUS : le travail agricole expose à des risques physiques et environnementaux importants et spécifiques (risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, chutes de hauteur, zoonoses...).

RYTHMES DE TRAVAIL ATYPIQUES : les exploitants et les salariés agricoles ont des horaires de travail souvent longs et irréguliers, incluant les week-ends et les jours fériés avec des enjeux de conciliation vie privée/vie professionnelle.

FORTE DISPARITÉ DES REVENUS : les revenus des exploitants agricoles sont marqués par une forte disparité selon les filières et les régions et, du côté des salariés, par la précarité des emplois saisonniers.

ISOLEMENT GÉOGRAPHIQUE : l'éloignement des centres urbains rend plus difficile l'accès aux services publics et de santé.

ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : le changement climatique impacte fortement les productions donc les revenus et la santé morale des agriculteurs ; l'agriculture est attendue sur la transformation de ses pratiques et également comme contributrice de la transition écologique (stockage du carbone notamment).

Des spécificités sectorielles qui nécessitent un régime spécifique

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES DÉCLARATIVES GRÂCE AU GUICHET UNIQUE : le guichet unique qui regroupe l'ensemble des prestations de sécurité sociale (santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle) facilite l'accès et simplifie les démarches des adhérents. De plus, cette particularité permet une **connaissance globale** des adhérents et une **approche personnalisée**. Avec un taux de satisfaction de 80 % sur ses services rendus (*source : enquête nationale de satisfaction 2023*), la MSA s'engage au quotidien en ce sens.

Parcours attentionnés

Face à la complexification des trajectoires personnelles et familiales, la MSA développe une démarche proactive avec une attention particulière pour les personnes en situation de fragilité. Les Rendez-vous prestations de la MSA (plus de 32 000 réalisés en 2023) permettent de faire le point avec les adhérents sur l'ensemble des prestations sociales et services auxquels ils peuvent prétendre. Des « parcours » sont également proposés pour faciliter les démarches administratives des adhérents selon leur situation : « Je rejoins le régime agricole », « J'attends un enfant », « Je me sépare », « Je déclare ma maladie professionnelle », « Je prépare et demande ma retraite »...

Déclaration simplifiée pour les employeurs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle version du service en ligne Tesa (Titre emploi service agricole) simplifié a été lancée marquant la pérennisation attendue par la profession de cette offre simplifiée adaptée à la déclaration des travailleurs saisonniers ou des CDD de 3 mois maximum. Ce nouveau service offre également la possibilité aux entreprises de réaliser la déclaration sociale nominative (DSN) pour garantir le prélèvement mensuel à la source de l'impôt des salariés et pour accélérer la gestion de leurs droits sociaux. En 2023 grâce au Tesa simplifié, près de 58 000 établissements ont enregistré plus de 700 000 contrats générant automatiquement les bulletins de de paie et les déclarations sociales associés.

SOUTIEN DES EXPLOITANTS ET DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : dans le cadre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la MSA offre un système unique de gestion des crises avec une enveloppe annuelle de prises en charge des cotisations (PEC) **de plus de 30 millions par an**. Elle peut ainsi accorder une prise en charge partielle ou totale des cotisations sociales aux exploitants qui rencontrent des difficultés pour en assurer le paiement. Ces trois dernières années, en raison des crises majeures qui se sont succédé (gel, sécheresse, guerre en Ukraine), **400 millions d'euros** ont été déployés par les caisses locales de MSA en lien avec le ministère de l'Agriculture.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ADAPTÉE AUX RÉALITÉS DES FILIÈRES ET DE LEURS ÉVOLUTIONS : mobilisés pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, les experts en santé-sécurité au travail de la MSA accompagnent les exploitants pour évaluer et **prévenir les impacts des évolutions des pratiques agricoles sur l'organisation du travail et la santé** : nouvelles technologies (agriculture de précision, robots, drones...), diversification de l'activité (méthanisation, transformation à la ferme, vente directe), etc.

PROMOTION DE LA SANTÉ ET SOUTIEN DU « BIEN VIVRE » EN RÉPONSE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES PROFESSIONNELS AGRICOLES, ET PLUS LARGEMENT, DES POPULATIONS RURALES : en complément du déploiement des actions de prévention pilotées par l'État, la MSA déploie des **dispositifs répondant aux besoins propres de ses adhérents et de leur famille** tels que les Instants santé pour les adhérents éloignés du parcours de soin, le programme Déclic pour les personnes en situation de précarité, les ateliers thématiques (senior, alimentation, addictions...), les chartes territoriales des solidarités pour les familles ou les aînés.

Prévention du mal-être et de l'épuisement professionnel

La MSA propose à ses adhérents un dispositif unique d'**aide au répit** centré sur l'accompagnement en cas d'épuisement professionnel, avec notamment des aides au remplacement pour les exploitants, des aides au départ en vacances ou d'accès aux loisirs, un suivi personnalisé avec une assistante sociale. Ce dispositif a concerné près de 4 000 bénéficiaires en 2022.

- Dans le cadre du programme de **prévention du mal-être**, la MSA déploie des sentinelles (4 000 en 2023), formées à l'évaluation du risque suicidaire et relayées par une cellule pluridisciplinaire de prévention pour proposer un accompagnement sur-mesure. Elle propose également un accueil téléphonique 7/7 et 24h/24h par des psychologues sur sa plateforme Agri'écoute (4 000 appels par an). De plus, pour une réactivité immédiate, toutes les MSA ont mis en place un protocole de prise en charge des situations urgentes : appel au Samu ou mise en contact rapide avec un professionnel.

UN RÉGIME SOLIDAIRE DU MONDE AGRICOLE, ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES RURAUX

UNE GOUVERNANCE MUTUALISTE QUI GARANTIT UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE TOUTE LA POPULATION AGRICOLE : le régime agricole prend en compte et défend auprès des pouvoirs publics les **particularités du monde agricole** en proposant la mise en œuvre de prestations adaptées aux besoins de ses adhérents. Ces **avancées sociales** sont portées par les élus au niveau local puis remontées au niveau national auprès des pouvoirs publics.

DES ÉLUS EN ACTION AUPRES DES POPULATIONS AGRICOLES ET RURALES : les élus sont porteurs de projets sur les territoires, au bénéfice direct de leurs habitants. Ce sont **plus de 3 000 actions** qui voient le jour partout en France chaque année grâce à l'action d'un réseau de **13 760 élus bénévoles** : détecter et orienter les personnes en situation de mal-être, organiser des opérations de glanage ou des ateliers cuisine pour éviter le gaspillage alimentaire, participer à des ateliers du « bien manger » avec dégustation de produits dans les écoles, animer sur les marchés, les foires, les salons des actions de prévention santé comme le dépistage des cancers, organiser des conférences-débats sur des sujets en lien avec le travail, la santé ou la retraite, mener des actions de solidarité auprès des personnes en situation de précarité (paniers solidaires, transports solidaires...), informer sur la protection sociale, organiser des formations sur les

premiers gestes de secourisme, se mobiliser contre le harcèlement scolaire... Les délégués MSA sont présents sur tous les fronts partout sur le territoire.

La gouvernance mutualiste de la MSA et sa connaissance des acteurs sur les territoires en font un **relais des politiques publiques** pour déployer efficacement les mesures et programmes nationaux auprès des adhérents et, plus largement, sur les territoires ruraux avec notamment, le déploiement de la stratégie nationale de santé et du plan France Ruralité, dont les espaces France services.

UNE OFFRE DE SERVICES RENFORCÉE QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL : au-delà de sa mission de service public de protection sociale, le groupe MSA s'implique dans l'**économie sociale et solidaire** des territoires à travers un réseau d'établissements et de services d'aide par le travail pour les **personnes en situation de handicap** (Solidel, plus de 4 000 personnes handicapées accueillies), des habitats inclusifs en petites **unités d'habitation pour seniors** favorisant le lien social et l'autonomie (Marpa, plus de 200 établissements), des **structures d'insertion** par l'activité économique et les services à la personne (Laser Emploi, une centaine de structures), des **services de téléassistance** pour la prévention du risque de chute (Présence Verte, 130 000 abonnés).

Exemples d'avancées sociales

- 2001** Création de l'assurance accident du travail et maladie professionnelle des non-salariés agricoles (Atexa)
- 2003** Mise en place de la retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles
- 2019** Amélioration du congé maternité des agricultrices
- 2020** Revalorisation du montant des pensions d'invalidité des non-salariés agricoles
- 2021** Amélioration du montant de la retraite des exploitants agricoles
- 2022** Revalorisation des pensions de retraite des conjoints d'exploitant et des aides familiaux
- 2024** Affiliation à la MSA des agriculteurs exerçant sur des petites surfaces
- 2024** Adaptation du congé paternité aux non-salariés agricoles
- 2024** Pérennisation du dispositif d'exonération des charges pour les travailleurs occasionnels et les demandeurs d'emploi

À QUOI SERVENT LES COTISATIONS ?

Comment est financée la protection sociale ?

Le fonctionnement de la sécurité sociale, qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, est fondé sur le principe de **solidarité nationale** dont la mise en œuvre repose sur un système de redistribution.

La sécurité sociale est financée pour partie par les cotisations. D'autres ressources sont nécessaires pour l'équilibre et la soutenabilité du système notamment la contribution sociale généralisée (CSG), les impôts et taxes payés par l'ensemble des Français, dans le cadre de la solidarité nationale et interprofessionnelle.

De nombreux systèmes de **transferts financiers entre régimes** de sécurité sociale sont ainsi indispensables.

C'est la **solidarité nationale et interprofessionnelle** qui permet de compenser le déséquilibre financier du régime agricole lié au vieillissement de la population agricole.

Les **cotisations recouvrées par la MSA** concernent celles de la sécurité sociale pour 63,5 %, celles perçues pour le compte de tiers (dont celles obligatoires Unedic ou retraite complémentaire) pour 23,5 % et les contributions pour le compte de l'État (CSG/CRDS) pour 13 %.

Qui est concerné par les prestations ?

Tous les **adhérents** (salariés et non-salariés) sont concernés, à chaque étape de leur vie personnelle et professionnelle, quels que soient leurs ressources et leur statut.

Les cotisations, ainsi que les financements issus de la solidarité nationale et interprofessionnelle, permettent à la MSA de verser chaque année **28,1 milliards d'euros** de prestations sociales.

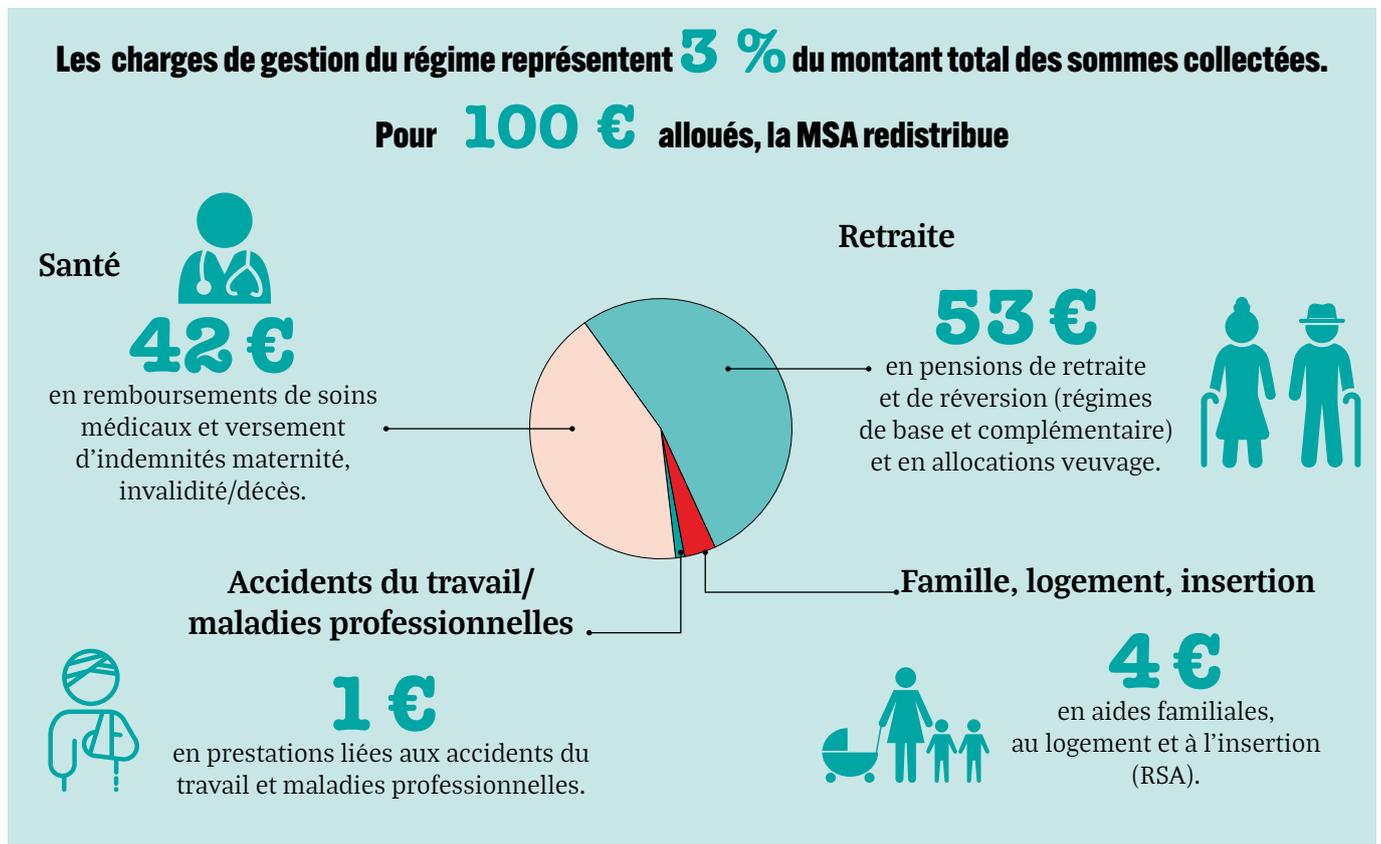
Ainsi avec ces financements, la MSA :

- prend en charge totalement ou rembourse une partie des **soins médicaux** (et ceux de la famille) ;
- indemnise en cas d'**arrêt de travail** et prend en charge les inaptitudes (assurance invalidité) ;
- verse les **prestations familiales** et les **allocations logement** au regard des ressources du foyer familial ;
- aide à financer les **charges familiales** telles que la garde d'enfants ;

- verse les pensions de **retraite** ;
- propose des actions de prévention et d'éducation à la **santé** et à la **sécurité au travail** ;
- accompagne en cas de **difficultés** économiques et sociales ;
- propose des services adaptés, via ses **actions sanitaires et sociales** : villages vacances, places en crèche... ;
- propose des **services pour seniors** : services d'aide au maintien à domicile, établissements pour personnes âgées, ateliers de prévention...

Quelques illustrations

- **Aides financières familiales** : les familles peuvent percevoir jusqu'à plus de 500 euros pour la garde d'enfant à domicile et plus de 900 euros pour la garde d'enfant en structure par mois.
- **Retraites** : les prestations retraites qui seront versées ne sont financées que pour partie par les cotisations perçues.



Ainsi, la retraite perçue annuellement par un non-salarié ayant eu de faibles revenus pourra être supérieure au total des cotisations versées.

À titre d'exemple, un exploitant agricole cotisant pendant 43 ans sur une assiette de 600 Smic horaires ayant perçu un revenu annuel moyen d'environ 6 700 €, pourra percevoir une retraite annuelle de plus de 13 600 € (85 % du Smic).

- **Santé** : la cotisation d'assurance maladie-maternité (Amexa) calculée à partir des revenus professionnels, a été supprimée pour les chefs d'exploitation qui ont des revenus inférieurs à 18 547 € pour 2024. Ces mêmes exploitants, alors qu'ils ne sont pas redevables de cotisation d'assurance maladie, bénéficient néanmoins du remboursement de leurs soins au même titre que les autres adhérents.

Coût de traitement des cancers

Les traitements du cancer ont vu leurs prix augmenter très rapidement dans les dernières décennies avec les nouvelles générations de produits : une chimiothérapie classique coûte entre 5 000 et 10 000 €, une thérapie ciblée, qui s'attaque à certaines mutations génétiques, environ 50 000 € et une immunothérapie, qui agit principalement sur le système immunitaire du patient pour lui permettre d'attaquer les cellules cancéreuses, de 65 000 € à 75 000 €, voire plus de 100 000 € aux États-Unis.

En France, le cancer fait partie de la liste des affections de longue durée (ALD) dites « exonérantes ». Ainsi les frais liés à l'ensemble des soins relatifs au cancer sont **pris en charge à 100 % par l'assurance maladie** sur la base du tarif des remboursements fixé par la Sécurité sociale.

Exploitants : 3 milliards de cotisations (y compris CSG)
pour **14,5 milliards** de prestations (2022)



21€

de cotisations et de CSG versées par les exploitants agricoles.



100 €

de prestations sociales allouées aux bénéficiaires du régime (exploitants, conjoints, enfants et retraités).



La solidarité nationale et interprofessionnelle permet de compenser un déséquilibre financier dû au vieillissement de la population agricole.

TÉMOIGNAGES D'ADHÉRENTS



Anne Guegaden Le Vourc'h (52 ans)

**Ancienne salariée agricole,
exploitante installée en GAEC
avec son mari en production laitière
à Plounévez-Lochrist, Finistère.**

« La MSA m'accompagne depuis plus de 26 ans à des moments heureux de ma vie comme l'arrivée de mes enfants ou à des moments plus compliqués que ce soit la maladie ou l'accident de travail de mon époux.

« La MSA est tout d'abord intervenue à l'occasion de la découverte d'un cancer en 2007 à l'âge de 35 ans. Ce cancer était très agressif puisqu'on ne me laissait que 6 mois à vivre si je n'étais pas soignée. La MSA n'a pas hésité un seul instant à faire en sorte que je puisse être soignée à Paris par le meilleur chirurgien et les meilleures équipes et que mon mari puisse m'accompagner lors de mes séjours à l'hôpital ; elle n'a pas hésité non plus quand un 31 décembre 2007 à 21 heures, il a fallu faire venir un hélicoptère de Rennes jusqu'à Brest

pour envoyer des cellules-souches pour que je ne succombe pas à une infection ! Je sais, que si je n'avais pas été accompagnée par la MSA au niveau financier, je ne serais pas là aujourd'hui. Puis, quand je me suis installée avec un handicap provoqué par la maladie, la MSA a continué à m'accompagner dans l'aménagement de mon poste de travail en mobilisant une ergonome, le service social, l'Agefiph et Cap emploi.

« La MSA est également intervenue pour mon mari en février 2014 quand, à la suite d'un grave accident du travail, l'hélicoptère du Samu a dû se poser dans la cour de la ferme. Ajoutons à cela, la prise en charge des frais chirurgicaux, d'hospitalisation, d'hospitalisation à domicile, de rééducation et les indemnités journalières.

« La MSA nous a également accompagnés dans la maladie mais également dans nos joies : en avril 2011 lorsque nous avons adopté Pierre et Mathilde qui arrivaient d'Éthiopie, j'ai pu bénéficier d'un congé maternité de 6 mois et mon mari d'un congé paternité, en association avec un service de remplacement. La MSA nous a également permis de faire suivre nos enfants à la Coca de Brest (la Coca détecte et soigne les différentes pathologies des enfants qui arrivent de l'étranger).

Nous avons trop tendance nous, chefs d'exploitation, à ne voir en la MSA, qu'un simple collecteur de cotisations. La MSA est notre organisme de protection sociale, un système basé sur la solidarité et personne ne peut affirmer qu'il n'aura pas besoin d'en bénéficier un jour. »



Jérôme Schmit (53 ans)
Ancien arboriculteur,
salarié dans un syndicat agricole dans l'Aube.

« Après des études agricoles et diverses expériences dans des structures environnementales, j'ai décidé de créer mon exploitation en 2001 en arboriculture, un rêve d'enfant : 5 ha de pommiers, 20 variétés de pommes, des ventes en circuit court à la ferme et sur les marchés.

« Entre mon exploitation, les portes ouvertes où je recevais près de 4 000 personnes par an, l'organisation d'évènements à la ferme... je travaillais, comme beaucoup d'autres exploitants, entre 12 et 17 h par jour.

Tout a basculé en 2017 lorsqu'on m'a découvert un cancer du rein : ablation, traitements... La fin d'une vie, le début d'une autre.

« Avant même la maladie, j'ai pu compter sur la MSA : le gel, la grêle ont eu raison de 5 ou 6 de mes récoltes et à chaque fois, j'ai pu bénéficier d'un étalement ou d'une prise en charge au moins partielle de mes cotisations.

« Le cancer a été l'occasion pour moi de tourner une page ; je n'aurais peut-être pas pu le faire sans l'accompagnement de la MSA. En plus des traitements pris en charge à 100 % dans le cadre de mon cancer, c'est tout un dispositif varié et sur le long terme que la MSA a mis en place pour me soutenir : rencontres avec un psychologue, suivi personnalisé par une assistante sociale pendant des mois, bilan de compétence, aides au répit avec notamment un séjour en Alsace entre agriculteurs où nous avons travaillé sur notre projet, échangé sans jugement sur nos doutes et nos envies. Grâce au soutien de la MSA qui a duré près de 2 ans, j'ai pu me soigner, prendre la décision d'arrêter mon entreprise, me projeter dans un autre futur. Aujourd'hui je dis et répète tout ce dont j'ai pu bénéficier ; il faut faire savoir ce qui existe, ce à quoi nous avons droit. Et surtout, ne pas avoir honte de solliciter de l'aide. »

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore